

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 décembre 2022

Membres :		
- afférents au Conseil :	15	Le treize décembre deux Mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
- en exercice :	14	
- présents :	12	
- votants :	12	
Convocation en date du :		Présents : BABEL Anne, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne
9 décembre 2022		
Affichée le :		Absents excusés : BANCEL Béatrice, FORISSIER Johan Secrétaire de séance élu : DESLOIR Bernard
9 décembre 2022		

N° 2022D802	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE « D'AIDES AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU SERVICE AVEC POINT DE VENTE » POUR LE TOUR DE GREG
--------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leur groupement, issues de la loi NOTRe,

Vu la délibération n° 1511 de l'Assemblée plénière du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 portant adoption du SRDEII,

Vu la délibération n° 2018.010.28.02 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 28 mars 2018 portant approbation de la mise en œuvre d'un dispositif communautaire d'aides directes pour les commerçants, artisans et les services avec point de vente,

Vu la délibération n° CP-2021-11/07-112-6065 de la Commission permanente du Conseil Régional du 26 novembre 2021, approuvant l'avenant type de convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et la Métropole de Lyon de prolongation,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2022.01.26.01 en date du 26 janvier 2022 approuvant l'avenant de prolongation de la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises avec la Région,

Vu les délibérations du Conseil municipal de Rozier en Donzy du 11 avril 2018 et du 02 novembre 2022, pour acceptation de la convention d'autorisation et de délégation entre la Région AURA et la commune de Rozier-en-Donzy pour les aides directes aux commerces,

Vu l'avis favorable des membres du Comité d'Instruction de Forez-Est en date du 7 novembre 2022,

Monsieur le Maire propose d'examiner l'affectation d'une subvention pour un montant global de 12.443 €, selon détail ci-dessous :

Bénéficiaire : Le Tour de Greg – M. Grégory RODAMEL – 211 Impasse des Sources – 42810 ROZIER EN DONZY

Projet : acquisition d'un camion pizza et aménagement d'un laboratoire et four à pizza dans le cadre d'une création d'un commerce non sédentaire

Montant total du projet : 33.770 € HT

Montant des dépenses éligibles CCFE : 33.770 € HT

Aides sollicitées : Commune 2.000 € - Communauté Communes Forez-Est : 2.000 € - Région : 8.443 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 abstention :

APPROUVE l'affectation d'une subvention pour un montant de 2.000 €.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2022 au compte 20422 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Le Secrétaire de Séance
Bernard DESLOIR



ROZIER EN DONZY, le 20/12/2022
Signé : le Maire, Didier BERNE

